



# Quel(s) avenir(s) pour la “ reconnaissance du projet de vie des personnes ” dans les institutions éducatives et médico-sociales ?

Denis Laforgue

## ► To cite this version:

Denis Laforgue. Quel(s) avenir(s) pour la “ reconnaissance du projet de vie des personnes ” dans les institutions éducatives et médico-sociales ?. 2019. halshs-02167843

**HAL Id: halshs-02167843**

**<https://shs.hal.science/halshs-02167843>**

Preprint submitted on 28 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Quel(s) avenir(s) pour la « reconnaissance du projet de vie des personnes »  
dans les institutions éducatives et médico-sociales ?**

Denis Laforgue - USMB

**Quel(s) regard(s) du sociologue sur les évolutions des institutions publiques ?**

Dans le cadre de cette demi-journée organisée par le réseau Personnes âgées / Personnes handicapées « Entre Bauges et Lac », on m'a demandé d'intervenir sur ce qui semble être une des tendances (pas la seule) des institutions éducatives et médico-sociales contemporaines : le passage de réponses assez standardisées aux besoins des usagers à des modes d'intervention qui s'adaptent davantage à la singularité des personnes : leurs aspirations, leurs attentes en lien avec un parcours de vie singulier, leurs conditions de vie propres, qu'elles soient matérielles, corporelles et relationnelles, leurs représentations personnelles, leurs valeurs, leurs capacités différenciées...

Que peut dire le sociologue sur cette tendance sans entrer frontalement dans le débat, la mêlée (les acteurs le font beaucoup mieux que lui) et sans non plus « rester dans sa tour d'ivoire ». Il peut essayer d'y entrer de biais, de travers pour « alimenter » tous les points de vue en présence et la discussion. Mon propos ne prétend pas dire le Vrai sur les / vos institutions. Je vais raconter une version de l'histoire de vos institutions parmi bien d'autres possibles, qui espère être suffisamment crédible ou séduisante pour faire écho à vos propres préoccupations et ainsi alimenter un débat, une discussion entre nous / vous / en chacun de nous.

Je partirai donc de l'idée (de la fiction théorique) selon laquelle les institutions sont une espèce / des sous-espèces (sociales) vivante(s) qui ont une date de naissance / de mort, qui sont organisées par des codes (symboliques ou culturels et non génétiques bien sûr) et que ces derniers mutent pour s'adapter à leur environnement. Par rapport au sujet qui nous intéresse, je raconterai donc l'histoire de vos institutions de la façon suivante :

- Tout d'abord, le code originel des institutions n'inclut pas ce souci de reconnaître et d'étayer les vies propres et singulières des personnes auprès de qui elles interviennent
- Ensuite ces institutions ont au fil du temps muté pour s'adapter à leur environnement : elles ont développé de nouveaux codes culturels qui les poussent au contraire à ajuster leurs actions aux aspirations et parcours de vie des personnes
- Enfin, dans tout un ensemble de moments et de lieux institutionnels, l'ancien et le nouveau codes culturels entrent en tension, voire en conflit (dans la prise de décision politique, les procédures de mise en œuvre, le travail au plus près des gens...), ce qui rend possible des usages actuels et des scénarios d'avenirs institutionnels très différents autour de cet enjeu.

## Le temps des institutions du travail sur autrui. Un âge d'or institutionnel

Les institutions socio-éducatives publiques modernes naissent à partir du 18<sup>ème</sup> siècle et se déploient d'emblée sous la forme d'un code culturel menant à ce que Mary Douglas appelle une mégalomanie pathétique des institutions<sup>1</sup> au sens où :

- Elles se donnent pour mandat (quasi-monopolistique) de définir les besoins des personnes et de les satisfaire selon leurs propres critères, Elles veulent intervenir sur le social en transformant les personnes (leurs corps et / ou leur esprit) à partir d'une vision instituo-centrée, c'est-à-dire selon leurs propres normes de pensée et de comportement. C'est ce qui fait la grandeur de nos institutions : jamais jusqu'alors des institutions d'origine politique (l'Etat) ne s'étaient autant occupées, n'avaient autant pris soin des populations d'un territoire politique donné.... C'est ce qui fait aussi leur côté inquiétant : les institutions s'occupent des individus, à l'aune de normes (d'éducation, de santé, de bien-être matériel, etc.) prédéfinies par leur soins et valables « pour tous » !
- Et en même temps, cette ambition scelle le côté tragique de ces institutions, car elles n'arrivent bien entendu jamais à contrôler le social et les populations comme elles le souhaiteraient (car d'autres institutions lui résistent), d'où des crises et des adaptations.

C'est le cas de l'institution psychiatrique, de la Prison, l'Ecole... analysées par M. Foucault<sup>2</sup>. L'institution intervient alors sur des populations repérées comme déviantes par rapport à une norme en les enfermant et en appliquant sur eux des techniques disciplinaires censées « sauver » les individus : soit dans le meilleur des cas, les rendre normaux, soit les protéger contre eux-mêmes (si on considère que leur sort est de rester anormaux)... ou au moins de protéger les normaux.

Du 19<sup>ème</sup> au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, on peut considérer que c'est l'âge d'or de ces institutions « disciplinaires ». Il s'agit de prendre en charge des populations de plus en plus nombreuses, dans des domaines de vie de plus en plus diversifiés :

- les parcours de vie des individus sont de plus en plus institutionnalisés, de leur naissance à leur mort (politiques de petite enfance, scolaire, de formation, de loisir, de santé, d'insertion, de lutte contre les exclusions, de prestations sociales, de retraite, de vieillesse...).
- L'action institutionnelle s'oriente alors vers la gestion la plus efficace possible (déjà la rationalisation des moyens de l'action publique !) de flux de populations catégorisées (à un moment donné, dans un domaine donné) comme incapables au regard des normes institutionnelles et qu'il s'agit alors de rapprocher de la norme, via un travail sur autrui (de socialisation dans et par une relation asymétrique), pour parler comme F. Dubet<sup>3</sup>.
- Autant dire que à cette époque, il n'est pas dans le code symbolique de ces institutions de se préoccuper des projets de vie et subjectivités singulières des êtres dont elles s'occupent. C'est une période où les institutions organisent la vie des individus selon leurs propres normes : manières de faire, de penser, de parler, d'écrire, de manger, d'interagir avec autrui (de la communication non violente à une sexualité épanouie et respectueuse) dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Et c'est cette socialisation - normalisation qui aux yeux des institutions en fait des sujets et des personnes

---

<sup>1</sup> M. Douglas, Comment pensent les institutions, Paris, La découverte, 2004.

<sup>2</sup> M. Foucault, Surveiller et punir, Paris, Gallimard, 1975.

<sup>3</sup> F. Dubet, Le déclin de l'institution, Paris, Seuil, 2002.

## La montée de l'individualisme et l'adaptation des institutions publiques

Ce code culturel (disciplinaire ou du travail sur autrui) des institutions d'Etat socio-médico-éducatives va entrer en tension (croissante) avec un autre grand code culturel de la modernité : l'individualisme. Autrement dit l'idée, formulée dans les termes de L. Dumont<sup>4</sup>, que tout individu n'est pas (que) au service des groupes auxquels il appartient ; au contraire l'individu, ce qui fait sa singularité (subjective, corporelle) peut primer sur les attentes normatives du groupe : cf. par exemple le choix du conjoint, du métier. Par-delà les conjonctures politiques (l'écume du social), on assiste donc sur la durée à la montée en puissance d'institutions individualistes (pour lesquelles est centrale la question de l'individu dans sa singularité au présent comme pour son avenir), qui vont entrer en tension avec ces institutions publiques classiques.

En effet, sur la base de ce code individualiste, les individus (individuellement, collectivement) vont résister d'une manière nouvelle, selon des modalités renouvelées à l'emprise des institutions socio-médico-éducatives modernes : des luttes pour la reconnaissance de la singularité des personnes se déploient dans tous les domaines d'intervention des institutions publiques: leur corps, leurs droits, leur dignité, leur identité<sup>5</sup> et les institutions concernées vont peu à peu (devoir) s'adapter en cherchant non plus à normaliser, c'est à dire à imposer un moule à la vie des personnes dont elles s'occupent, mais à étayer ou en tout cas à tenir compte de leur conception personnelle de la vie, qu'il s'agisse par exemple :

- *d'enfants* à mettre au centre du système éducatif en tenant compte de leurs aptitudes, goûts, aspirations, projets différenciés,
- de personnes âgées, en leur apportant une aide (non seulement de qualité) mais venant surtout conforter la qualité de leur vie, selon la conception que chacune d'entre elles s'en fait (plan d'aide individualisé)
- de personnes en situation de handicap, en recueillant les besoins qu'elles expriment, de manière à leur octroyer des droits leur permettant de vivre, chacune, la vie qui leur convient, compte tenu de leur situation.

Cette transition des institutions publiques procède à la fois d'une contrainte extérieure (une pression de leur environnement « par le haut » (décideurs politiques) et « par le bas » (territoire d'implantation, usagers)), mais aussi et surtout d'un mouvement interne car les professionnels de ces institutions sont aussi des individus de leur temps et à ce titre sensibles aux valeurs individualistes (ce qui va se traduire dans leur manière d'exercer leur métier). Dès lors, qu'est-ce qui se passe dans le quotidien des institutions, au niveau des acteurs pris entre ces différents codes institutionnels ? A la fois les acteurs institutionnels veulent se rapprocher des personnes, travailler avec elles en essayant de suivre, d'accompagner le mouvement de leur vie même, les pratiques et les représentations (projections) dont cette vie est faite... car ils ont intégré le code individualiste du travail avec autrui<sup>6</sup>. Et à la fois, ils restent pris, attachés à des rationalités, des langages, des signes, des modes de faire hérités du code symbolique originel des institutions (le travail sur autrui)... mais qui ne sont pas de simples survivances appelées à disparaître... car ces codes sont en permanence revivifiés par des instances (hyper-) contemporaines (scientifiques, politiques, économiques, etc.).

---

<sup>4</sup> L. Dumont, *Homo aequalis*, Paris, Gallimard, 1977.

<sup>5</sup> A. Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, folio essais, 2013.

<sup>6</sup> I. Astier, *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, 2007.

## **Des avenir institutionnels pluriels, flous, en tension**

Comment les acteurs institutionnels (à tous les niveaux hiérarchiques) peuvent-ils avoir prise, travailler avec ce paradoxe, cette injonction contradictoire qui émerge du télescopage entre deux codes culturels en tension ? Plusieurs scénarios sont à la fois observables (déjà bien présents) et prévisibles (c'est-à-dire qu'ils prendront plus ou moins d'ampleur à l'avenir).

### *Scénario 1. Vers un trouble dissociatif de l'institution ?*

La tension entre les différents codes symboliques peut s'exprimer sous la forme d'une contradiction qui va cliver l'institution autour de cet enjeu de reconnaissance des personnes entre :

-d'un côté des acteurs (plutôt en haut, loin du terrain... mais pas que) qui, au niveau discursif, vont pouvoir affirmer que les deux codes ne sont pas incompatibles. Ces acteurs sont (y compris parfois de manière stratégique) dans une forme d'auto-célébration de l'institution. Et effectivement, « sur le papier », on peut faire tenir ensemble ce qui en pratique est contradictoire : la reconnaissance de la singularité des personnes, la gestion des flux, le respect de normes sociales, le bon usage des ressources publiques ;

-Et d'un autre côté des acteurs (en général au plus près des personnes à prendre en charge), qui, face à l'impératif d'agir dans une institution contradictoire peuvent être confrontés à des dilemmes, à l'impuissance à agir (comment faire respecter des normes, des « bonnes pratiques » et respecter la subjectivité déviante de l'utilisateur ?), au ressentiment (contre la hiérarchie qui n'écoute pas mais aussi contre l'utilisateur qui ne se laisse pas faire), et à la nostalgie (« c'était mieux avant... »).

Cela étant, c'est aussi un scénario qui rend possible des « niches d'innovation » dans les institutions : à l'abri des configurations dominantes des codes culturels, quelques acteurs peuvent, de manière quasi-invisible (mais minuscule), commencer à inventer de nouvelles façons d'articuler travail sur autrui et travail avec autrui (soit un prélude au scénario 4 ci-dessous).

### *Scénario 2. Le retour de la mégalomanie institutionnelle : du fantasme à la réalité ?*

Dans le scénario 1 précédent, d'une certaine manière, aucun des deux codes ne prend l'avantage sur l'autre et ils ne s'hybrident pas vraiment non plus (en tout cas pas sous des formes stables et répliquables : les acteurs bricolent en permanence pour réduire la contradiction) et ce qui donne au final cette dissociation, cette paralysie et ce malaise institutionnel(le)s. Un chemin possible pour sortir de ce scénario de crise (potentielle) permanente consiste, pour les institutions, à évoluer vers ce scénario 2.

Ce scénario 2 consiste donc en ce que, en matière de prise en charge des usagers, le code originel des institutions reprenne le dessus sur le code individualiste, non pas en l'éradiquant ou en l'inhibant complètement (ce n'est ni possible ni légitime dans une société de plus en plus individualiste), mais en le colonisant et en le faisant travailler pour lui. C'est-à-dire que le code institutionnel « de base » sort renforcé de son hybridation (sur un mode hiérarchique) avec le code individualiste. Cela va lui permettre après une éclipse (une crise adaptative) de redéployer toute son ambition mégalomane. On peut voir les prémisses (déjà bien avancées !) de ce scénario dans tous les discours et dispositifs institutionnels qui se donnent pour mission de diffuser aux populations des bonnes pratiques (en matière de santé, d'alimentation, d'activités physiques). Dans ces dispositifs, on ne contraint pas les gens à adopter telle ou telle représentation ou pratique prédéfinie dans leur vie personnelle (=code disciplinaire pur), mais on ne leur dit pas non plus : « on va vous aider à faire

ce que vous avez décidé par vous-même » (=code individualiste pur). Alors que fait-on ? Et bien : à la fois, l'institution définit un espace normatif des possibles / des souhaitables en matière de vie bonne, de bien-être individuel et collectif (code disciplinaire) ; et, à la fois, elle incite les individus à orienter leur vie au regard de cet horizon en jouant sur un principe de responsabilité individuelle : « *si vous voulez être heureux, si vous voulez vous en sortir, si vous voulez rester en bonne santé, autonome, sauver la planète pour vos enfants etc., il faut vous activer dans ce sens-là... sinon vous en assumerez les conséquences !* ». L'institution mobilise pour cela des supports : des lieux ouverts « à tous », des exercices (pédagogisation des relations sociales faiblement émancipatrice) et des dispositifs techniques (par exemple, des objets connectés, dans le domaine de la santé publique)

Ainsi, l'institution retrouve une emprise, sous la forme d'un contrôle souple mais élargi (hors des enceintes institutionnelles traditionnelles) sur les populations, leurs manières d'être, de faire et ce, à travers le déploiement d'une société éducative : à tout âge, en tout lieu, dans tous les domaines de la vie !

### *Scénario 3. Vers la fin ou le rétrécissement du mandat / du public de certaines institutions publiques ?*

Un autre scénario possible est l'inverse du précédent (et peut d'ailleurs lui succéder si le scénario 2 échoue) : le code institutionnel du travail sur autrui ne parvient pas à capter ou à contaminer le code individualiste. L'institution s'avère alors incapable de mettre en place des politiques de reconnaissance des personnes crédibles aux yeux de son environnement. S'en suit une forme d'impuissance institutionnelle qui mène à des formes de « travail sans autrui »<sup>7</sup> en ce domaine.

Dès lors, les individus, qui le peuvent (qui en ont les moyens), se détournent de ces institutions (du fait de ce déni de reconnaissance de leur personne). Ces institutions publiques / étatiques se voient alors peu à peu dessaisies d'une partie de leur public et de leur mandat « au profit » d'autres institutions : marché, associations, entreprise, familles. Cela s'accompagne d'une modification du mandat de / par ces institutions relevant de la sphère marchande ou privée. Par exemple, du côté du marché, on peut s'attendre à des institutions qui vont envisager la vie des individus, dont elles s'occupent, avant tout comme un capital à faire fructifier (soit la figure de l'individu performant, stratège) avec pas ou peu de place pour l'individu en creux, incertain, en négatif<sup>8</sup>. Du côté de l'institution familiale, on peut prévoir une prise en charge du projet de vie des individus réduite à une sphère proximale dépendante des attachements privés (d'où des phénomènes d'inégalités fortes entre les individus).

Par ailleurs, les individus qui ne pourront pas se raccrocher à d'autres institutions, resteront sous l'emprise de ces institutions publiques déclinantes et se crispant sur leur noyau dur : avec, probablement, la généralisation pour ces publics « captifs » et « affaiblis » (dans leur rapport à l'institution) de politiques de la pitié (répondant de manière générique à la question « de quoi ont besoin les masses souffrantes ? » pour parler comme Arendt<sup>9</sup>), et de dispositifs de domination interpersonnelle rapprochée<sup>10</sup> (à l'attention de ceux qui seront catégorisés comme « irrécupérables », « fortes têtes », « égoïstes »).

---

<sup>7</sup> D. Laforge, « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines », Socio-logos, 2009.

Consultable en ligne : <https://journals.openedition.org/socio-logos/2317>

<sup>8</sup> A. Ehrenberg, L'individu incertain, Paris, Fayard, 1995.

<sup>9</sup> H. Arendt, Essai sur la révolution, Paris, Gallimard, folio essais, 1985

<sup>10</sup> D. Memmi : « Aides à domicile et domination rapprochée », La vie des idées, 2016. Consultable en ligne : <https://laviedesidees.fr/Aides-a-domicile-et-domination-rapprochee.html>

#### *Scénario 4. Vers une mutation du code symbolique des institutions ?*

Confrontées à cette tension entre un code incitant au contrôle et un code incitant à la reconnaissance des personnes, on peut aussi imaginer que les institutions (y compris après être passées par un ou plusieurs des scénarios précédents, par exemple le 1 ou le 3) mutent radicalement, aiguillonnées en cela tant par des critiques externes que par une réflexivité des acteurs institutionnels. Ce qui mènerait alors à de nouvelles formes d'institution, à un nouveau code institutionnel, hybride, métissé.

Mais, cela veut dire que les institutions puissent mettre en discussion leur « noyau » dur, en l'occurrence leur quasi-monopole concernant la définition aussi bien de leur mandat que de leur public et ses besoins, pour aller vers un principe d'intelligence distribuée<sup>11</sup> dans la conduite des institutions. Qu'est-ce que cela suppose ? Enonçons quelques pistes à partir de dynamiques institutionnelles que nous avons pu observer / auxquelles nous avons pu participer (recherches-action) et qui allaient dans le sens de ce scénario 4 :

-Cela suppose que les institutions sortent du schéma de pensée « état normal / état déviant » pour catégoriser les usagers et leur mode de vie, leurs capacités et aspirations. Elles doivent aller vers une conception de la vie des personnes en terme de diversité, de multi-dimensionnalité, de réversibilité, de transitions (permanentes) !

-Cela suppose aussi accepter l'idée que l'utilisateur peut mener / définir sa vie « sans » et même « contre » l'institution.

-Cela suppose de basculer d'une vision des individus comme des entités « à fabriquer » (par le travail de l'institution) à une logique d'auto-/hétéro-institution des individus et des collectifs. Cela ne revient pas, pour les institutions publiques, à laisser le champ libre à l'individu comme fabricant seul sa propre vie (mythe de l'individu isolé et auto-suffisant). Mais les institutions publiques doivent apprendre à interférer avec l'individu comme un être (déjà) relié et à relier / délier avec d'autres institutions.

-Cela suppose enfin d'instituer des lieux-autres (qui existent déjà ici ou là !) pour engager avec les personnes la conversation sur les liens possibles (et alternatifs) entre « institutions » et « vie des personnes » et ce en amont de tout échange interindividuel sur la définition et l'accompagnement institutionnel du projet de vie précis de telle ou telle personne.

#### **Ouverture : L'inconfort et le doute comme mode d'existence des institutions à venir ?**

Bien entendu à l'heure actuelle, tous ces scénarios s'entremêlent, selon des proportions variables d'un champ institutionnel à l'autre, d'un territoire à l'autre ; d'un établissement à l'autre ; d'un acteur à l'autre... et même au sein d'un même acteur. Ces scénarios peuvent aussi se succéder, s'enchaîner, sur un mode de surcroît réversible. Et rien ne permet pour l'instant de dégager vraiment un scénario hégémonique. Cette absence de tendance lourde et univoque en matière d'évolutions des institutions publiques est-elle propre à une période de crise, d'incertitude, de transition ? Ou plus profondément, les institutions sont-elles désormais destinées à vivre dans le flou, l'oscillation, l'hybridation de ces différents scénarios, ce qui n'est pas forcément un mal car cela laisse ouvert une

---

<sup>11</sup> M. Callon, P. Lascoumes, Y Barthe, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.

multitude de possibles, dont peuvent se saisir en permanence les acteurs à tous les niveaux, certes toujours dans l'inconfort<sup>12</sup>....

---

<sup>12</sup> D. Haraway, *Staying in the trouble, Making Kin in the Chthulucene*, Duke University Press, 2016.